

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.02.28\_07**

**Le vingt-huit février deux mil vingt-deux**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER – Michel CREMONE-Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(s)** : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) – Marino PASQUALON (Pouvoir à François RIEU)

**Secrétaire de Séance** : David TORDJMANN

Date de convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU

**DÉLIBÉRATION 07 : ADMINISTRATION GENERALE – DEMANDE DE SUBVENTION « REMPLACEMENT DE 20 LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS PAR DES LAMPES LEDS »**

Monsieur le Maire expose que dans le prolongement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public existants et afin de répondre à la politique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), la commune souhaite continuer le remplacement de ses luminaires d'éclairage public. Ces travaux permettront également à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public,

Il est donc proposé le remplacement de 20 nouveaux luminaires existants par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES).

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Remplacement de 20 luminaires existants par du LEDS	10 573.08 €	Subvention SDES	42 % sur la base de <b>10 573.08 € HT</b>	4 450.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 573.08 €</b>	TOTAL subventions attendues		<b>4 450.00€</b>
<b>TVA</b>	2 114.62 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		8 237.70 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 687.70 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>12 687.70 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ➔ **APPROUVE** le projet « Remplacement de 20 luminaires d'éclairage public existants par des lampes LEDS ».
- ➔ **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **10 573.08 € HT - 12 687.70 € TTC**.
- ➔ **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et l'autofinancement.
- ➔ **DEMANDE** au SDES une subvention de **4 450.00 €**, pour la réalisation de cette opération.
- ➔ **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- ➔ **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- ➔ **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le

A GRIGNON, le 28 février 2022  
 Le Maire,  
 François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220228-20220228-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

